



FICHE PROGRAMME

Montage, démontage et utilisation des échafaudages fixes

Obligation de formation (Art. R4323-69 et Arrêté du 21 décembre 2004)
et par référence à la recommandation R408 de la CNAMTS

Durée : 2 jours

OBJECTIFS

- ◆ Être capable de réaliser le montage, le démontage et d'utiliser les échafaudages fixes en sécurité.
- ◆ Connaître les conditions de mise en œuvre et réaliser les vérifications journalières.
- ◆ Évaluer les connaissances théoriques
- ◆ Évaluer le savoir-faire pratique

PUBLIC CONCERNÉ

- ◆ Toute personne amenée dans l'exercice de sa fonction à monter, démonter et vérifier quotidiennement un échafaudage fixe.
- ◆ Adaptation possible pour personne en situation de handicap

PRÉREQUIS

- ◆ Connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des instructions
- ◆ Etre âgé de 18 ans minimum

NOMBRE DE STAGIAIRES

- ◆ Maximum : 6 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ◆ Théorie en salle sous forme d'exposés
- ◆ Applications pratiques sur site pédagogique

ANIMATION

- ◆ Réalisée par des formateurs assurant également des missions de vérifications, d'assistance technique et suivis selon notre système qualité

PRIX

- ◆ Inter-Entreprises : 437,50 € HT
- ◆ Intra-Entreprises : Nous consulter

DATES DE FORMATION

- ◆ Inter-Entreprises : Calendrier sur notre site internet
- ◆ Intra-Entreprises : Nous consulter

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Notre organisme s'engage à vous répondre dans un délai de 48 heures. Le délai d'accès est d'environ 11 jours (*Variable selon nombre de places disponibles*)

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE : 1 jour

Contexte réglementaire.
Analyse de risques.
Devoirs et responsabilités du monteur d'échafaudages
Adéquation des échafaudages fixes.
Préparation du montage.
Exploitation des notices des fabricants.
Lecture de plan et nomenclature.
Modes opératoires de montage.
Règles de sécurité liées à l'exploitation des échafaudages fixes.
Vérifications des échafaudages fixes.
Référentiels normatifs.

FORMATION PRATIQUE ET ÉVALUATION DE LA FORMATION : 1 jour

Mise en situations pratiques.
Montage et démontage d'échafaudages fixes.
Maintenance et stockage des équipements de travail.
Vérification de l'état de conservation des équipements.

Contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique débouchant sur la délivrance d'une attestation de formation, si avis favorable.



Centre de formation :

Parc d'Activités de la Planque - Rue Nicéphore Niépce
59710 Pont-À-Marcq



03.20.90.95.00



contact@ctd-delinselle.com



FICHE PROGRAMME

Vérification, réception et conformité des échafaudages fixes

Obligation de formation (Art. R4323-69 et Arrêté du 21 décembre 2004)
et par référence à la recommandation R408 de la CNAMTS

Durée : 2 jours

OBJECTIFS

- ◆ Etre capable de réaliser les vérifications du montage des échafaudages fixes.
- ◆ Appréhender la réglementation relative à l'exploitation des échafaudages fixes.
- ◆ Assurer la maintenance des échafaudages fixes.
- ◆ Évaluer les connaissances théoriques
- ◆ Évaluer le savoir-faire pratique

PUBLIC CONCERNÉ

- ◆ Toute personne (chef d'équipe, chef de chantier ou technicien) désignée par l'employeur pour assurer les vérifications réglementaires des échafaudages fixes.
- ◆ Adaptation possible pour personne en situation de handicap

PRÉREQUIS

- ◆ Connaissance de la langue française nécessaire à la compréhension des instructions
- ◆ Etre âgé de 18 ans minimum

NOMBRE DE STAGIAIRES

- ◆ Maximum : 6 personnes

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- ◆ Théorie en salle sous forme d'exposés
- ◆ Applications pratiques sur site pédagogique

ANIMATION

- ◆ Réalisée par des formateurs assurant également des missions de vérifications, d'assistance technique et suivis selon notre système qualité

PRIX

- ◆ Inter-Entreprises : 1 010,00 € HT la journée
- ◆ Intra-Entreprises : Nous consulter

DATES DE FORMATION

- ◆ Inter-Entreprises : Calendrier sur notre site internet
- ◆ Intra-Entreprises : Nous consulter

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

Notre organisme s'engage à vous répondre dans un délai de 48 heures. Le délai d'accès est d'environ 11 jours (*Variable selon nombre de places disponibles*)

PROGRAMME

FORMATION THÉORIQUE : 1 jour

Contexte réglementaire.
Analyse de risques.
Devoirs et responsabilités du vérificateur.
Adéquation des échafaudages fixes.
Règles de stabilité des échafaudages fixes.
Charges verticales et horizontales.
Conformité des niveaux et des accès.
Exploitation des notices des fabricants.
Règles de sécurité liées à l'exploitation des échafaudages fixes.
Affichage et consignes.
Référentiels normatifs.

FORMATION PRATIQUE ET ÉVALUATION DE LA FORMATION : 1 jour

Mise en situations pratiques.
Vérifications d'échafaudages fixes.
Rédaction d'un rapport de vérification.

Contrôle des connaissances théoriques et du savoir-faire pratique débouchant sur la délivrance d'une attestation de formation, si avis favorable.



Centre de formation :

Parc d'Activités de la Planque - Rue Nicéphore Niépce
59710 Pont-À-Marcq



03.20.90.95.00



contact@ctd-delinselle.com

Version n° 1 - 10/2021